

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 19 mars 2012 à 19h30, à l'Auberge Duchesnay, 140 Montée de l'Auberge, Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Monsieur Michel Croteau, maire suppléant
Monsieur Jacques Coulombe, conseiller
Monsieur Guy Jacob, conseiller
Monsieur Claude Lessard, conseiller
Monsieur Jacques Tessier, conseiller

ÉGALEMENT PRÉSENTS : Madame Vivian Viviers, directrice générale
Monsieur Denis Bourgault, inspecteur

ABSENCE MOTIVÉE : Monsieur O'Donnell Bédard, maire
Monsieur Jocelyn Boivin, conseiller

Les membres du conseil présents forment le quorum.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et constatation du quorum.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal des délibérations de la séance du 20 février 2012 ;
4. Acceptation des listes et rapports mensuels.
5. Certificats de crédits disponibles.
6. Rapport de l'inspecteur.
7. Rapport de la directrice générale et suivi du procès-verbal de la dernière réunion.
8. Dérogation mineure pour le 980, Chemin Thomas-Maher ;
9. Terrain des Petits Frères des Pauvres ;
10. Dépôt du Plan d'action conjoint faisant suite à l'évaluation de l'état de santé du lac Saint-Joseph ;
11. Fonds municipal Vert ;
12. Tournoi de golf Clinique Médicale ;
13. Réfection des tennis ;
14. Mandat de M. Benoît Lessard pour Club Nautique ;
15. Nouveaux modules de jeux pour le Club Nautique ;
16. Nouveaux membres du C.C.U. ;
17. Chapelle St-Louis ;
18. Autres sujets :
19. Période de questions
20. Levée de la séance.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

Ouverture de la séance

Les membres étant présents, le quorum est constaté et le Maire suppléant, M. Michel Croteau leur souhaite la bienvenue et déclare la séance ouverte à 19h30.

019-2012 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Tessier
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour après avoir ajouté un point au varia soit :

- Enseignes aux entrées de la ville et au Club Nautique.

ADOPTÉE

020-2012 Adoption du procès-verbal des délibérations De la séance du 20 février 2012

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Coulombe
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil municipal tenue le 20 février 2012, tel que soumis.

ADOPTÉE

021-2012 Adoption des listes et rapports mensuels

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Guy Jacob
ET RÉSOLU d'adopter les listes et rapports sommaires ci-dessous mentionnés :

- Liste des comptes payés pour le mois de février 2012 ;
- Conciliation bancaire au 29 février 2012 ;
- Rapport budgétaire pour le mois de février 2012 ;

ADOPTÉE

022-2012 Certificats de crédits disponibles

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Tessier
ET RÉSOLU d'accepter les certificats de crédits disponibles tel que préparés par la secrétaire-trésorière et de l'autoriser à faire les versements aux fournisseurs.

ADOPTÉE

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

023-2012

Rapport de l'inspecteur

Monsieur Denis Bourgault remet aux membres du Conseil la liste des permis émis au cours du mois de février 2012.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Lessard
ET RÉSOLU à l'unanimité de prendre acte du rapport de l'inspecteur.

ADOPTÉE

024-2012

Rapport de la directrice générale et suivi du procès-verbal de la dernière réunion.

Mme Viviers mentionne également qu'elle a reçu une demande de l'Association des Maîtres Cyclistes de Québec pour tenir une compétition sur le Chemin Thomas-Maher le 10 juillet 2012 à 18h30. Cette activité se tient chaque année et l'Association prend en charge la sécurité de l'événement. Il n'y a aucune objection à la tenue de cet événement.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Lessard,
ET RÉSOLU de prendre acte du rapport de la directrice générale.

ADOPTÉE

025-2012

Dérogation mineure pour le 980, Chemin Thomas-Maher

ATTENDU QUE le Conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure pour la propriété du 980 Chemin Thomas-Maher, Lac St-Joseph;

ATTENDU QU'un avis public à cet effet a été publié dans le journal Le Courrier de Portneuf, le 29 février 2012;

ATTENDU QU'aucune personne intéressée n'a manifesté d'opposition à cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Jacques Coulombe, appuyé par le Conseiller Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte la demande de dérogation mineure au 980, Chemin Thomas-Maher, Lac-Saint-Joseph soit:

- permettre de rendre distinct le lot 860-958-P et de rendre conformes les dimensions du lot par l'entremise d'un permis de lotissement, malgré l'aliénation d'une partie de terrain protégé par droits acquis en faveur du lot voisin soit le lot 860-957, tel qu'il appert d'une cession à titre gratuit, reçue devant Me Stanley P. Gauvreau, le 26 novembre 2002, publiée au bureau de la publicité des droits de Portneuf, le 29 novembre 2002, sous le numéro 518 201 intervenue à la suite du procès-verbal de bornage réalisé par Claude Brodeur, arpenteur-géomètre;

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

- et autorise la secrétaire-trésorière à émettre un certificat de conformité en ce sens.

ADOPTÉE

026-2012 **Terrain des Petits Frères des Pauvres**

CONSIDÉRANT QUE le 21 novembre 2011, une résolution avait été prise à l'effet que l'utilisation d'une roulotte n'était pas permise dans le secteur où se trouve le chalet des Petits Frères des Pauvres.

CONSIDÉRANT QUE cette roulotte appartient à des bénévoles qui s'occupent des personnes âgées qui séjournent à ce chalet durant l'été et comme il n'y a qu'une seule chambre et qu'elle est parfois occupée par les personnes en visite, les bénévoles doivent coucher dans leur roulotte.

CONSIDÉRANT QUE la zone P-2 permet un usage de loisir à des fins de bien-être et de loisir pour un organisme de bienfaisance ;

CONSIDÉRANT les explications fournies par le conseiller Guy Jacob et la fonction humanitaire de cet organisme, après discussion entre les membres du CCU et la vérification des règlements municipaux ;

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Guy Jacob

ET RÉSOLU à l'unanimité d'annuler la résolution 8437-2011 du 21 novembre 2011 et d'autoriser la présence d'une roulotte sur la propriété des Petits Frères des Pauvres et de transmettre une lettre à Monsieur Pascal Fournier, directeur des Petits Frères des Pauvres pour l'en aviser.

ADOPTÉE

027-2012 **Dépôt du Plan d'action conjoint faisant suite à l'évaluation de l'état de santé du lac Saint-Joseph**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Lessard

ET RÉSOLU à l'unanimité de prendre acte du Plan d'action conjoint de la CBJC, faisant suite à l'évaluation de l'état de santé du lac Saint-Joseph.

ADOPTÉE

028-2012 **Fonds Municipal Vert**

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

Madame Vivian Viviers informe les membres du Conseil qu'elle a assisté à une journée de formation concernant le Fonds Municipal Vert et qu'après avoir discuté avec les deux formateurs présents, ceux-ci lui ont fait part que nous pourrions être admissibles à une subvention pour le Projet du réseau communautaire du Parc Maher.

Le FMV nous prête l'argent dont on a besoin pour réaliser le projet à un taux moindre que les institutions financières et peut nous subventionner jusqu'à 20% des coûts du Projet. Il s'agit de préparer un dossier incluant toute la documentation justifiant notre demande et leur transmettre pour étude.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Guy Jacob
ET RÉSOLU à l'unanimité d'autoriser la directrice générale à préparer le dossier et à le transmettre pour étude au Fonds Municipal Vert.

ADOPTÉE

029-2012

Tournoi de golf de la Clinique médicale

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Lessard
ET RÉSOLU à l'unanimité de souscrire au Tournoi de golf de la Clinique médicale de la Jacques-Cartier pour un quatuor comme par les années passées.

ADOPTÉE

030-2012

Réfection des tennis

Madame Viviers remet aux membres du Conseil deux soumissions reçues concernant la réfection des tennis.

Une première de Tennis MAPA pour un Système Plexicushion 7 couches avec membranes au montant de 30 250 \$ + taxes de vente.

Une deuxième de Bourassa Sports Technologie inc. qui avait fait nos réparations l'an dernier, pour un revêtement coussiné système 7 couches avec membrane de type « Yellow jacket » pour un montant de 21 800 \$ + taxes de vente. Cependant, ils nous accordent un crédit de 1 500 \$ avant taxes sur l'ensemble des travaux considérant les réparations faites l'an dernier. Ces derniers suggèrent également de changer les ancrages et poteaux de tennis pour un montant de 3000 \$, ce qui sera à vérifier lors de leur visite du terrain.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Coulombe
ET RÉSOLU à l'unanimité de donner mandat à Bourassa Sports Technologie inc. pour la réfection des tennis au montant de la soumission.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

ADOPTÉE

031-2012

Mandat pour le Club Nautique

Monsieur Jacques Coulombe remet aux membres du Conseil une lettre reçue de M. Benoît Lessard, architecte précisant son offre de services en architecture pour le montage du programme fonctionnel et technique de la rénovation fonctionnelle du Club Nautique St-Louis.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Coulombe
ET RÉSOLU à l'unanimité de donner mandat à M. Benoît Lessard en conformité avec l'offre de services soumise au montant de 6 500 \$.

ADOPTÉE

032-2012

Nouveaux modules de jeux

Madame Viviers remet aux membres du Conseil quelques exemples de modules de jeux que nous pourrions ajouter au Club Nautique cette année puisqu'un montant de 15 000\$ était prévu au budget pour ajouter quelques modules de jeux pour les enfants. Me Croteau s'interroge sur notre responsabilité concernant le mur d'escalade de 9 pieds et demande à la directrice générale de s'informer auprès de la compagnie d'assurance à ce sujet.

Quant aux autres jeux, il n'y a pas de problème et M. Jacob demande de s'informer auprès de parents qui ont de jeunes enfants à savoir quels jeux ceux-ci préfèrent le plus.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Lessard
ET RÉSOLU à l'unanimité de procéder à l'achat de modules de jeux sécuritaires selon le budget établi.

ADOPTÉE

Nouveaux membres du CCU

Madame Viviers informe les membres du Conseil que suite au départ de M. Jacques Angers comme membre du CCU, deux (2) nouveaux membres se sont joints à l'équipe, soit MM. Daniel Audet et Michel Careau.

Il est recommandé d'inscrire dans le prochain Tour du Lac, le rôle du CCU afin que les gens comprennent bien que son rôle est d'entendre les demandes et après étude, faire des recommandations au Conseil municipal.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

033-2012

Chapelle St-Louis

Madame Viviers informe les membres du Conseil que M. Denis Grondin dont les parents sont propriétaires d'une résidence au Lac-Saint-Joseph a été nommé Évêque auxiliaire à Québec.

Elle suggère que l'été prochain, lors de la journée du « Déjeuner du Curé », nous lui demandions de venir dire la messe et qu'ensuite nous fassions une petite réception en son honneur pour souligner sa nomination puisque c'est une occasion spéciale.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Guy Jacob

ET RÉSOLU à l'unanimité de mandater la directrice générale pour lui écrire une lettre de félicitations et l'inviter à une petite réception à une date qui lui conviendra selon ses disponibilités.

Enseignes aux entrées de la Ville et au Club Nautique

Madame Viviers mentionne aux membres du Conseil que l'enseigne à l'entrée du Club Nautique est à refaire et qu'elle a demandé à la compagnie qui a fait celles qui sont aux deux entrées de la Ville de nous préparer une esquisse. Après discussion, il semble que nous pourrions récupérer les enseignes des entrées de la Ville pour s'en servir au Club Nautique puisque la compagnie pourrait ne refaire que la partie du bas qui indique actuellement Ville de Lac-Saint-Joseph pour la remplacer par Club Nautique St-Louis et ajouter le no civique 360.

De plus, comme la plupart des membres trouvaient que nos enseignes étaient un peu trop petites, ils nous en feront de nouvelles plus grandes et plus visibles aux abris postaux. Nous devrions recevoir une soumission pour la prochaine réunion.

034-2012

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Tessier

ET RÉSOLU de lever la séance à 20h15.

ADOPTÉ

Vivian Viviers
Secrétaire-trésorière

Michel Croteau
Maire suppléant